



INFO

Réforme de la police

Pour une sécurité renforcée

A partir de février 2016, le Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité intérieure Étienne Schneider soumettra au Conseil de gouvernement les premières mesures législatives qui s'imposeront pour réformer la police grand-ducale. L'objectif final de cette réforme est de renforcer l'efficacité et l'efficience de la police et d'améliorer le service au citoyen.

Le Gouvernement a fait réaliser par un prestataire externe un audit sur la situation actuelle au sein de la police grand-ducale. Entre novembre 2014 et mai 2015, un échantillon représentatif de 521 membres de la police a été interviewé dans le cadre de cet audit. En outre, 959 membres avaient répondu à un questionnaire en ligne, 191 membres avaient envoyé des remarques personnelles. Sur base des constats observés, l'auditeur a fait des recommandations pour optimiser l'organisation de la police grand-ducale, tout en améliorant la qualité des prestations au profit des autorités judiciaires et des citoyens.

En raison des disparités entre les régions (étendue, population, type de criminalité y constaté, charge de travail, etc.) et d'un manque d'effectifs dont souffrent beaucoup d'unités, l'auditeur propose notamment une meilleure organisation territoriale en préconisant une répartition du pays en trois régions (Luxembourg/centre, Esch-sur-Alzette/sud et Diekirch/nord), au lieu des six qui existent actuellement. La mutualisation des moyens qui en résulte permettra de mieux répartir le personnel sur le territoire en fonction des réalités démographiques et du contexte criminel. Le Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité intérieure, Étienne Schneider : *« Cette restructuration fera que les commissariats restants se verront accorder davantage de moyens et surtout de ressources permettant une présence et une réactivité policière renforcées sur le terrain. En plus, jusqu'en 2018, nous allons recruter 320 nouveaux policiers. En général, cette augmentation du nombre de policiers garantira un meilleur service aux citoyens, par exemple à travers des heures d'ouverture élargies des commissariats ou plus de présence sur le terrain. »*

A partir du 1er août 2015, six groupes de travail composés de membres de la police seront mis en place sous l'autorité du Directeur général pour analyser en détail, et le cas échéant peaufiner et amender les recommandations qui se sont dégagées des avis recueillis par l'auditeur auprès d'une majeure partie du corps policier. Ces groupes travaillent sur les thèmes suivants : direction générale, organisation territoriale, police administrative, police judiciaire, ressources humaines et formation.

Ces groupes de travail sont censés proposer jusqu'à février 2016 des mesures concrètes visant la mise en œuvre pratique de la réforme. En attendant, des mesures ponctuelles qui ne nécessitent pas d'adaptations législatives pourront déjà être transposées au fur et à mesure.